

Décembre
2019

n°263

Compte-rendu
de la réunion du
4 décembre
2019

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Danielle POULAT

Absents excusés

- Séverine VILLEMAGNE
- Isabelle PONCET
- Didier THELISSON

▪ Décisions modificatives :

Le Conseil municipal adopte les décisions modificatives suivantes pour le budget commune:

- Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 2.000 €.
- En investissement, un transfert de 4.300 € est effectué de l'opération « Bâtiment Grataloup » aux opérations « Autres immo corporelles » pour un montant de 1.300€ et « Constructions autres bâtiments communaux » pour un montant de 3.000€.

▪ Tarifs 2020 :

Pour 2020, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % aux tarifs municipaux.

Pour le cimetière, les tarifs 2020 seront donc les suivants : 119,03 €/m² pour les concessions de 30 ans, 75,75 €/m² pour les concessions de 15 ans, 432,85 € pour les concessions de columbarium de 30 ans, 270,63 € pour les concessions de columbarium de 15 ans et 86,57 € pour le jardin du souvenir.

Pour l'eau, les tarifs applicables en 2020 seront : 41,45 € H.T pour le droit fixe, 9,21 € H.T pour la location de compteur, 3,09 € H.T le m³ facturé aux habitants de Grammond et 1,54 € H.T le m³ pour la vente en gros à la commune de Fontanès.

L'heure de déneigement sera payée à hauteur de 67,37 €.

▪ Voirie :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil départemental pour la réfection du chemin de Croix Rouge et de la rue du Stade. L'estimation des travaux s'élève à 81.468,21 € H.T.

▪ Salle périscolaire:

L'ancienne cantine a été aménagée en salle pour le périscolaire. Cette transformation nécessite quelques réfections. L'estimation des travaux s'élève à 11.188,84 € H.T. Le Conseil Municipal sollicite donc une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour la réfection de cette salle.

▪ Eclairage du stade pour le SAMU:

La mise en place d'un coffret connecté E-BOO pour l'éclairage du stade et l'ouverture automatique du portail pour le SAMU a un coût de 3.000€ HT. Le Conseil Municipal sollicite donc également une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

▪ Personnel :

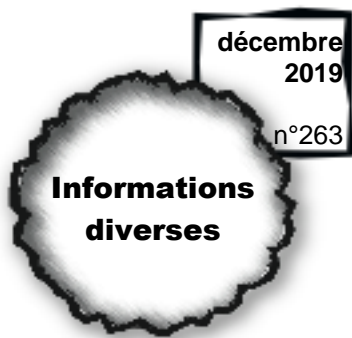
- Suite à la validation de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion et du Conseil Municipal, le régime indemnitaire (RIFSEEP) va être mise en place pour le personnel à compter du 1^{er} Janvier 2020.
- La mise à disposition de la directrice de l'accueil périscolaire par convention à l'association Familles Rurales pour assurer la préparation et l'animation du pôle jeune ainsi que du Centre de Loisirs a été renouvelée.
- Le contrat de Monsieur MEYGRET Stéphane, employé communal, arrive à son terme le 31 décembre 2019. Le Conseil municipal a décidé de le renouveler jusqu'au 30 juin 2020.

▪ Lutte contre la grêle:

Actif depuis le 1^{er} mai 2019 dans d'autres communes, un dispositif paragrêle cofinancé par l'intercommunalité pourrait être mise en place sur notre commune. Il s'agit de protéger les équipements communaux et les biens des habitants pouvant subir de gros dégâts en cas de grêle. Un complément de financement est demandé aux communes pour 2020. La contribution est de 0,37 €/habitant ce qui représente pour GRAMMOND un coût de 340.03€. Le Conseil Municipal a donné son accord.

▪ Questions diverses :

Le rallye régional Baldonérien passera de nouveau à GRAMMOND le 6 et 7 mars 2020. La course se déroulera le samedi et non pas le dimanche comme habituellement.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **janvier 2004**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Congés :**

Le secrétariat de mairie sera fermé les 24 et 31 décembre 2019.
La poste sera fermée le 2 janvier 2020.

✓ **Recensement de la population 2020 :**

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **16 Janvier au 15 Février 2020**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

○ **Le recensement, c'est utile à tous**

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

○ **Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer**

Colette PITAVAL ou René BASSON qui ont été recrutés par la mairie se présenteront chez vous, munis de leur carte officielle. Ils vous remettront vos identifiants pour vous faire **recenser en ligne** ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

○ **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

✓ **Elections Municipales Mars 2020 :**

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2020**.

Selon les règles applicables aux élections municipales, seules les personnes ayant fait acte de candidature à la sous-préfecture de Montbrison, pourront être élus.

Pour que les élections à Grammond continuent à être démocratiques, le Conseil Municipal en place souhaiterait qu'un maximum de personnes s'inscrivent au 1^{er} tour.

Si vous avez envie de participer à la vie municipale, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie ou directement à Patrice CARTERON au 06 33 16 32 64 ou lors de la réunion d'information qui aura lieu

le samedi 18 Janvier 2020 à 10h au Mille Club.

Lors de cette réunion **ouverte à tous**, seront notamment présentés le rôle des conseillers municipaux, le fonctionnement du conseil municipal, les compétences de la commune et de la communauté de communes.

N'hésitez pas à venir nombreux.

